

Conseil Municipal du 11 février 2008

Note n° : 20080211 – JB03

OBJET : Demande de vigilance sur les procès verbaux présentés

Monsieur le Maire,
Madame Grégoire : secrétaire de Mairie,
Mesdames & Messieurs les conseillers municipaux,

Comme indiqué lors de nos précédentes réunions, si je m'applique parfois à rédiger des notes, et à vous les présenter en séance de conseil, c'est bien pour vous exprimer clairement et incontestablement mes demandes, mes réactions ou mes idées. De plus, ils peuvent être repris dans les procès verbaux de nos réunions sans risquer de trahir mes propos.

Or je constate, une nouvelle fois, que leur retranscription n'illustre pas toujours ma prise de position. J'estime qu'il est de notre devoir d'élus de prendre au sérieux la rédaction d'un procès verbal, même s'il n'y a pas d'obligations précises quant à son contenu.

Je vous prie donc de faire en sorte que mes propos ne soit pas contraire à l'esprit énoncé, et qu'ils ne portent pas atteinte à mes intentions réelles, ainsi qu'à mes valeurs...

Je rappelle à l'assemblée que les propos publics, volontairement faux et pouvant porter atteinte à l'intégrité morale d'une personne, sont considérés comme diffamants.

Les élections municipales en cours ne doivent faire oublier un certain nombre de règles élémentaires. Il ne faudrait pas que l'électeur, lecteur des comptes rendus de nos réunions de conseil, soit trompé sur les intentions émises par les élus.

Ceci est clairement un avertissement dont la négligence m'amènerait à prendre les dispositions nécessaires.

Je vous remercie de votre attention et de votre vigilance.

John Billard